



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 27 janvier 2022

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

- *Tirages des Coupes 77 & Comité
- *Suivi Feuille de Match informatisé
- *Feuilles de matchs manquantes
- *Reports/Modifications d'horaires – Terrains
- *Obligations clubs
- *Fermeture terrain
- *Situation financière des clubs
- *Dossiers transmis par Cellule COVID
- *Forfaits Généraux

TIRAGES DES COUPES 77 & COMITE

Coupe 77 : U18 - 1/8^e de Finale (date de jeu le 30/01/2022)

En raison de la planification de rencontres en retard, les matchs listés ci-dessous sont reportés au 06/03/2022, date limite de jeu :

*St Thibault FC 1 – Vaux Rochette 1

*Thorigny 1 – Gretz Tournan 1

Coupe Comité : U16 - 1/8^e de Finale (date de jeu le 30/01/2022)

En raison de la planification de rencontres en retard, le match listé ci-dessous est reporté au 06/03/2022, date limite de jeu :

*FC Cosmo 1 – Savigny FC 3

Coupe 77 : U14 - 1/8^e de Finale (date de jeu le 15/01/2022)

Suite au report de la rencontre, le match listé ci-dessous est reporté au 05/03/2022, date limite de jeu :

*Lieuxaint 1 – Pays Crécois 1

Le prochain tour de la Coupe Comité U14 – ¼ de Finale étant programmé le 05/03/2022, le tirage sera effectué ultérieurement.

Le prochain tour de la Coupe Comité +45 ANS – ¼ de Finale étant programmé le 06/03/2022, le tirage sera effectué ultérieurement.

Le prochain tour de la Coupe 77 CDM – ¼ de Finale étant programmé le 06/03/2022, le tirage sera effectué ultérieurement.

Le prochain tour de la Coupe Comité CDM – 1/2 Finale étant programmé le 06/03/2022, le tirage sera effectué ultérieurement.

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Week-end des 8 et 9 janvier :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 27 janvier.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

		Champs 2 - Dammarie Fc 1
9-jan	U16 D1 Poule 0	Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant

Week-end des 15 et 16 janvier :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 27 janvier.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

		Thorigny 1 - Torcy Pvm 3
15-jan	Coupe 77 U14	Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant Everly/Bray 11 - Arc En Ciel Us 11
16-jan	Vét D3 Poule C	Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant Fontenay/Verneuil 21 - Bussy 21
16-jan	+45 Ans Groupe E	Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant Boissise Pringy Us 12 - Ent. Bresmont/Misy 11
16-jan	Vét D4 Poule C	Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant Magny 5 - Emerainville 5
16-jan	C.D.M. D2 Poule B	Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant Boissise Pringy Us 3 - Fc Bray 1
16-jan	Seniors D4 Poule D	Pris note du rapport de Braytois Score 1-1, merci à Boissise Pringy de confirmer Gretz Tournan 2 - Presles/Ozouer 1
16-jan	U16 D3 Poule D	Pris note du rapport de Gretz, feuille de match papier Bray/Montois 1 - Ponthierry Us 2
16-jan	U16 D3 Poule E	Pris note de l'absence de Ponthierry, feuille de match papier reçue

Week-end des 22 et 23 janvier :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 3 février.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

<u>22/01/2022</u>	U14 D2 Poule C	Melun Fc 3 - Avon Us 1 Pris note rapport Melun, les codes n'ont pas fonctionné
<u>23/01/2022</u>	Seniors D2 Poule C	Vaux Rochette 1 - Moret-Veneux Sab. Fc 1 Pris note rapport Vaux la Rochette Feuille de match papier
<u>23/01/2022</u>	Seniors D3 Poule E	Champenois Mam. Ver. 1 - Foret Es La 1
<u>23/01/2022</u>	Vétérans D3 Poule B	Vaires 11 - Lesigny U.S.C. 11
<u>23/01/2022</u>	U18 D1 Poule 0	Villeparisis 1 - Combs C.A. 1

<u>23/01/2022</u>	U16 D2 Poule A	Meaux Adom 1 - Dammartin Cs 1 Pris note rapport Meaux Adom. Absence de Dammartin
<u>23/01/2022</u>	U18 D2 Poule A	Brie Est Fc 1 - Pays Creçois 1
<u>23/01/2022</u>	U18 D2 Poule A	Vaires/Le Pin 1 - Claye Souilly 2
<u>23/01/2022</u>	Vétérans D4 Poule B	Val D'Europe 13 - Lesigny U.S.C. 12
<u>23/01/2022</u>	Seniors D4 Poule C	Reunionnais Senart 1 - Servon Fc 3
<u>23/01/2022</u>	Seniors D4 Poule D	Dammarie Les Lys Fc 1 - Fc Bray 1
<u>23/01/2022</u>	U16 D3 Poule C	Fc Cosmo 1 - Torcy Val Maubuee 4
<u>23/01/2022</u>	U18 D3 Poule B	Bois Le Roi F.C. 1 - Bagneaux Nemours E 1

Résultat avec erreur ou manquant

Match 24035246 Bois le Roi 1 – Montereau 2 U18 D3B du 21/11/2021

La Commission,

Après avoir pris note des courriels du club de Montereau (du 13/12 et 11/01) informant la Commission d'une erreur lors de l'enregistrement du score de la rencontre.

Considérant que le club de Bois le Roi a informé la Commission d'un problème lors de la clôture de la FMI en précisant que le score était de 5 buts à 3

Considérant que le club de Montereau a informé la Commission que le score était de 5 buts à 3 en faveur de Montereau

La Commission demande au club de Bois le Roi de confirmer le résultat 5 buts à 3 en faveur de Montereau

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23655309	23/01/22	SENIORS	D3E	CHAMPENOIS 1	FORET 1
23662505	23/01/22	VETERANS	D3B	VAIRES 11	LESIGNY 11
23703810	23/01/22	VETERANS	D4A	LAGNY 11	VILLEPARISIS 12
23703901	23/01/22	VETERANS	D4B	VAL D'EUROPE 13	LESIGNY 12
23670602	23/01/22	U18	D2A	BRIE EST FC 1	PAYS CRECOIS 1
24035280	23/01/22	U18	D3B	BOIS LE ROI 1	BAGNEAUX NEMOURS 1
23735282	23/01/22	U16	D3B	GOELLYCOMPANS/MITRY 3	MAGNY 1
23735421	23/01/22	U16	D3C	FC COSMO 1	TORCY VM 4
23735552	23/01/22	U16	D3D	FC GUIGNES 2	GRETZ TOURNAN 2

23735807	23/01/22	U16	D3F	CHAMPENOIS 1	BOISSISE PRINGY 1
----------	----------	-----	-----	--------------	-------------------

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Néant

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Néant

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS **CHAMPIONNATS / COUPES**

Week-end du 29 et 30 janvier 2022

Match 24244005 Servon/Chevry 1 – Trilport 1 U18 Coupe Comité du 30/01/2022

Demande de modification d'horaire et d'installation via FOOTCLUBS du club **SERVON/CHEVRY** pour disputer la rencontre à 13h30 au stade Arthur Chaussy à Brie Comte Robert au lieu de 12h30 au stade Dominique Stabile à Servon

Accord du club de TRILPORT

Considérant que l'horaire de la rencontre suivant la rencontre en référence n'a pas été modifié,

La Commission décide que la rencontre Servon/Chevry 1 – Trilport 1 aura lieu à 13h00

Match 24243994 Chelles 1 – Meaux ADOM 1 U16 Coupe 77 du 30/01/2022

Demande de modification de date, d'horaire et d'installation via FOOTCLUBS du club **CHELLES** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 12h30

Accord de la Commission

Match 23737205 Courtry 2 – Claye Souilly 3 U14 D4A du 29/01/2022

Demande de modification d'horaire par courriel du club **COURTRY** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 15h30

Demande refusée par le club de CLAYE SOUILLY

En l'absence d'accord concernant une éventuelle modification d'horaire ou d'une nouvelle date de jeu,

La Commission décide de reportée la rencontre à la première date disponible pour les 2 équipes. (27/02/2022)

Week-end du 5 et 6 février 2022

Match 23661359 Quincy 1 – Pommeuse 1 U14 D3B du 05/02/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **POMMEUSE** pour disputer la rencontre le 26/03/2022 au lieu du 05/02/2022

La Commission informe les 2 clubs que la demande ne peut être validée, l'équipe de Quincy ayant déjà une rencontre de programmée le 26/03/2022.

Match 23670786 Fontainebleau 2 – Lieusaint 1 U18 D2C du 06/02/2022

Demande de modification de date, d'horaire et d'installation via FOOTCLUBS du club **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 05/02/2022 à 17h00 au stade P.Mahut 2 à Fontainebleau au lieu du 06/02/2022 à 13h00 au stade P.Mahut 3 à Fontainebleau.

En attente accord du club de LIEUSAINT

Match 23661590 Longueville/Provins 1 – Ozoir 1 U14 D1 du 05/02/2022

Demande de modification d'horaire du club **LONGUEVILLE/PROVINS** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15h30

En attente accord du club de OZOIR

Match 23670339 Villeparisis 1 – Claye Souilly U16 D2A du 06/02/2022

Demande de modification d'horaire du club **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

En attente accord du club de CLAYE SOUILLY

Week-end du 12 et 13 février 2022

Match 23735696 Longueville/Provins 2 – Hericy 1 U16 D3E du 13/02/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LONGUEVILLE/PROVINS** pour disputer la rencontre le 06/03/2022 au lieu du 13/02/2022

En attente accord du club de HERICY

Match 23662546 Pontault Portugais 12 – Jouy Yvron 11 Vétérans D3B du 13/02/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 20/02/2022 au lieu du 13/02/2022.

En attente accord du club de JOUY YVRON

Les installations étant occupées par une rencontre Vétérans R3 le 13/02/2022, en cas de refus ou d'absence de réponse du club de JOUY YVRON, la rencontre en référence sera reportée à une date ultérieure.

Match 23670821 Fontainebleau 2 – Ponthierry 1 U18 D2C du 13/02/2022

Demande de modification de date, d'horaire et d'installation via FOOTCLUBS du club **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 12/02/2022 à 17h00 au stade P.Mahut 2 à Fontainebleau au lieu du 13/02/2022 à 13h00 au stade P.Mahut 3 à Fontainebleau.

En attente accord du club de PONTIERRY

Week-end du 12 et 13 mars 2022

Match 23670791 Fontainebleau 2 – Varennes 1 U18 D2C du 13/03/2022

Demande de modification de date, d'horaire et d'installation via FOOTCLUBS du club **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 12/03/2022 à 17h00 au stade P.Mahut 2 à Fontainebleau au lieu du 13/03/2022 à 13h00 au stade P.Mahut 3 à Fontainebleau.

En attente accord du club de VARENNES

Week-end du 23 et 24 avril 2022

Match 23735730 Avon 2 – Ponthierry 2 U16 D3E du 24/04/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

En attente accord du club de PONTIERRY

Match 23654018 Avon 2 – Lesigny 1 Seniors D2C du 24/04/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

En attente accord du club de LESIGNY

Week-end du 14 et 15 mai 2022

Match 23701017 FC Cosmo 21 – Quincy 21 +45 ANS Groupe C du 15/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre le 22/05/2022 au lieu du 15/05/2022

En attente accord du club de FC COSMO

Match 23661391 Fontenay Tresigny 1 – Quincy 21 U14 D3B du 14/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre le 07/05/2022 au lieu du 14/05/2022

En attente accord du club de FONTENAY TRESIGNY

[Week-end du 4 et 5 juin 2022](#)

Match 23661369 Pommeuse F. 1 – Ozoir 2 U14 D3B du 04/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **POMMEUSE** pour disputer la rencontre le 30/04/2022 au lieu du 04/06/2022

Demande refusée par le club d'OZOIR

Match 23735758 Avon 2 – Jouy Yvron 1 U16 D3E du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

Accord du club de JOUY YVRON

Dossier en cours d'examen

Match 23654039 Avon 2 – Lognes 2 Seniors D2C du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

Accord du club de LOGNES

Dossier en cours d'examen

OBLIGATIONS

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,

Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :

Extrait RSG District 2019/2020

EMERAINVILLE (531341)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **EMERAINVILLE** évolue en Seniors D2B,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

• **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)**

ou

• **+ 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14)**

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

ou

2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant le forfait général de son équipe U16 (D3D) en date du 01/10/2021

Considérant le forfait général (suite à 3 forfaits) de son équipe U18 (D3A) en date du 25/11/2021 (voir PV)

Considérant que le club de **EMERAINVILLE** se doit d'inscrire 3 équipes de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) et 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant que le club de **EMERAINVILLE** ne répond pas aux obligations,

Par ces motifs,

Dit que l'équipe Seniors 1 de EMERAINVILLE est classée dernière de son groupe Seniors D2B et rétrogradée en division inférieure la saison prochaine.

Cette équipe est retirée du tableau du classement, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs joués contre EMERAINVILLE sont annulés.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de chacune d'elles.

Le club d'Emerainville ayant fait appel de la décision, les rencontres de l'équipe d'EMERAINVILLE 1 restent maintenues.

FERMETURE DE TERRAINS

**Merci au club ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 ;
A défaut la Commission appliquera le règlement, RSG District 40.1**

Club de SERVON :

Stade Dominique STABILE de Servon fermé jusqu'à nouvel ordre, à compter du 17/12/2021.

Week end des 29 et 30 janvier 2022 :

Considérant que le club de Servon a fourni un terrain de repli à Brie Comte Robert, (stade A. Chaussy),

Considérant que les matchs qui auront lieu seront :

Coupe Comité U18 Servon/Chevry 1 – Trilport 1

Coupe Comité Seniors Servon 2 – Lognes 2

Le dossier concernant la rencontre U14 D4C Servon/Chevry 1 – Plaine France/Claye S. 4, est transmis à la Cellule COVID.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Ligue de Paris Ile de France

*Considérant que lors de sa réunion du 06/12/2021, le Comité Directeur de la Ligue de Paris Ile de France de Football a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) des équipes Seniors (Masculines et Féminines, libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans, les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2^{ème} quote-part licences et/ou relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de ligue **au plus tard le 13/12/2021,***

Pour les clubs n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.

Club de CHELLES AS (500264) :

Match 23653633 Claye Souilly 2 – Chelles 1 Seniors D1 du 19/12/2021

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

*Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **CHELLES 1** évoluant en **SENIORS D1**.*

La Ligue de Paris Ile de France de Football, après vérification des justificatifs produits par le club par suite de l'application de la sanction, il apparaît que sa situation financière vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 09/12/2021 (date d'envoi du cheque en RAR) et non pas du 14/01/2022 (date de réception du cheque)

Par ces motifs,

La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.

Match 23661869 Dammarie FC 11 – Chelles 11 Vétérans D1 du 09/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **CHELLES 11** évoluant en **VETERANS D1**.

La Ligue de Paris Ile de France de Football, après vérification des justificatifs produits par le club par suite de l'application de la sanction, il apparaît que sa situation financière vis-à-vis de la Ligue a été régularisé le 09/12/2021 (date d'envoi du chèque en RAR) et non pas du 14/01/2022 (date de réception du chèque)

Par ces motifs,

La Commission, décide de rétablir le club dans ses droits et de revenir sur la sanction sportive.

Club de CHANGIS (518219) :

Match 23653836 Changis 1 – Goellycompans 1 Seniors D2A du 23/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **CHANGIS 1** évoluant en **SENIORS D2A**.

Match 23655128 Nanteuil 2 - Changis 2 Seniors D3C du 23/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **CHANGIS 2** évoluant en **SENIORS D3C**

Match 23655128 Changis 21 – Ferte S/J 21 +45 ANS groupe D du 23/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **CHANGIS 21** évoluant en **+45 ANS Gr. C**.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de PONTAULT PORTUGAIS (532343) :

Match 23653650 Pontault Portugais 1 – Avon 1 Seniors D1 du 23/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **PONTAULT PORTUGAIS 1** évoluant en **SENIORS D1**.

Match 23655132 St Thibault 2 - Pontault Portugais 2 Seniors D3C du 23/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **PONTAULT PORTUGAIS 2** évoluant en **SENIORS D3C**.

Match 23662504 Pontault Portugais 12 – Reau 11 Vétérans D3B du 23/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **PONTAULT PORTUGAIS 12** évoluant en **VETERANS D3B**.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de HERICY (546106) :

Match 23655310 Moret-Veneux 2 – Hericy 1 Seniors D3E du 23/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **HERICY 1** évoluant en **SENIORS D3E**.

Match 23662598 Gatinais 11 – Hericy 11 Vétérans D3C du 23/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **HERICY 11** évoluant en **VETERANS D3C**.

Match 23700637 Hericy 5 – SNIE FC 5 CDM D2C du 23/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **HERICY 5** évoluant en **CDM D2C**.

Match 23701278 Hericy 21 – Combs 21 +45 ANS groupe F du 23/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **HERICY 21** évoluant en **+45 ANS Gr.F**.

Match 23714561 Hericy 2 – Longueville/Provins 2 Seniors D4D du 23/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **HERICY 2** évoluant en **SENIORS D4D**.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de BRESMONT FC (546205) :

Match 23703983 Ent.Bresmont/Misy 11 – Marolles 11 Vétérans D4C du 23/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **Ent. BRESMONT/MISY 11** évoluant en **VETERANS D4C**.

Match 23703983 Ent.Bresmont/Misy 1 – Bagneaux Nemours 2 Seniors D4D du 23/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **Ent. BRESMONT/MISY 11** évoluant en **VETERANS D4C**.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de PETIT MORIN (582120) :

Match 23735290 Val de France/Esbly 3 - Petit Morin 1 U16 D3B du 23/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **PETIT MORIN 1** évoluant en **U16 D3B**.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de BRIE NORD (590147)

Match 23654950 Brie Nord 1 – Villenoy 1 Seniors D3A du 23/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **BRIE NORD 1** évoluant en **SENIORS D3A**.

Match 23703813 Brie Nord 11 – Etrepilly 11 Vétérans D4A du 23/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **BRIE NORD 11** évoluant en **Vétérans D4A**.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA CELLULE COVID

Réunion du 21/01/2022 (Visio Conférence)

Match 24035142 Magny 1 – Ferté s/J1 U18 D3A du 16/01/2022

Dossier transmis par la Cellule COVID,

« ... Considérant le mail du club de Magny indiquant avoir contacté Ferté s/J pour ne pas se déplacer car il y aurait des cas COVID,

Considérant qu'aucun justificatif n'est parvenu pour ces cas,

La cellule COVID transmet le dossier à la COC. ... »

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'équipe de Magny est forfait général (suite à 3 forfaits)

La Commission prend bonne note des éléments fournis par la Cellule COVID.

Match 23735807 Champenois 1 – Boissise 1 U16 D3F du 16/01/2022

Dossier transmis par la Cellule COVID,

« ... Considérant le mail du club de Champenois indiquant un cas COVID et des cas contact,

Considérant qu'aucun justificatif n'est parvenu pour ce cas,

La cellule COVID transmet le dossier à la COC. ... »

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Par ces motifs,

La Commission dit match perdu par forfait à l'équipe de Champenois (- 1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de Boissise 1 (3 points ; 5 buts)

Match 24243978 Cesson 1- Vaires 2 Coupe 77 U14 du 15/01/2022

Dossier transmis par la Cellule COVID,

« ... Considérant le rapport de l'arbitre officiel indiquant que Vaires n'avait pas assez de joueurs pour jouer la rencontre suite au contrôle des pass sanitaires,

La cellule COVID transmet à la COC. ... »

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Par ces motifs,

La Commission dit match perdu par forfait à l'équipe de Vaires 2 (0 but) et en attribue le gain à l'équipe de Cesson (5 buts) qualifié pour le tour suivant.

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

FORFAITS GENERAUX suite à 3 FORFAITS

***GATINAIS 2**

***MAGNY 1**

SENIORS D4D

U18 D3A